

Septembre 2009

Les antennes et les pylônes taxés...

Afin de compenser la suppression de la taxe professionnelle, le gouvernement réfléchit à un nouveau mode de taxe des antennes de téléphonie mobile.

Des discussions entre le gouvernement et les trois opérateurs sont en cour. Il semblerait que la taxe s'élève à environ 1000€ par an et par antenne. Ce tarif correspond à ce qu'une antenne rapporte en taxe professionnelle.

Par contre, il n'est pas prévu que les antennes radio et télé de TDF soient concernées par cette taxe.

La décision finale sera prise avant le 30 septembre 2009 afin d'être inscrite au projet de loi de financement 2010.

Mais la téléphonie mobile n'est pas le seul secteur concerné, une taxe sectorielle est aussi en discussion chez EDF et à la SNCF.

Les pylônes électriques devraient eux aussi avoir leurs taxes, RTE paierait certainement en fonction de la tension de la ligne. Pour ErDF se sont les gros transformateurs qui risquent d'être taxés.

Source Lefigaro.fr

Ne risque-t-on pas de voir les opérateurs diminuer le nombre des antennes et augmenter la puissance d'émission dans les années à venir?

Pourquoi ne pas taxer les niveaux d'exposition des riverains ? Les émissions CEM occupent l'atmosphère, un domaine public. Donc **une taxe d'émission CEM** qui serait mise en place en fonction de la mesure dans les zones de vie les plus proches avec des seuils et des tarifs différents ? Est-ce que ce ne serait pas là une approche à étudier?

Le Criirem